



Prime de récompense enfants premier lit

Par **babsymel**, le **14/06/2010** à **11:35**

Bonjour,
Contexte :
Papa vit en Belgique a 3 enfants premier lit et a vendu sa maison. il est divorcé.
Il se remarie avec une Française et part vivre en France. Il n'a plus aucun bien immobilier, juste l'argent de cette vente.
Pas d'enfants ensemble
15 ans après, il décède, pas de testament, mais papier au derniver vivant tous les biens.
Belle-maman choisit la plu grand quotité, elle ne s'entend pas avec les enfants du 1er lit.
Les enfants demandent la prime à la récompense sur le patrimoine propre à leurs papa.
Sur les compte, il n'y a plus cette somme, les enfants peuvent-ils quand même réclamer cette part ?
Un grand merci pour vos infos.